

MAIRIE d'ARREAU

Conseil municipal du 17 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 du mois de décembre à 9 heures 00 minute, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 10 décembre 2021.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, adjoints,
Jean Philippe DELARUE, Raphaël BENOIT, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT
Jean-Baptiste GRANGE
Stéphane AUZERAL procuration à Marc CAUMONT
Jean-Laurent PEREZ
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de neuf et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean Pierre BUERBA est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **15 novembre 2021**

Le compte rendu du conseil municipal du **15 novembre 2021** est approuvé à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT MAISON MOLIE

(99-2021)

Monsieur le Maire indique que par délibération du 9 septembre 2021, le Conseil Municipal avait délibéré pour solliciter les subventions relatives à la réhabilitation de la maison Molié et proposé un plan de financement.

L'instruction de ces dossiers auprès des co-financeurs et l'avancement des études du maître d'œuvre ont conduit à une évolution dans la consistance des travaux. En effet, afin d'asseoir le caractère structurant de ce projet, il a été décidé en rez-de-chaussée de créer un local commercial de 33.60m² donnant vers la Grande Rue et d'un local associatif de 35.50m² vers l'arrière du bâtiment. Aux premier et deuxième étages, desservis par un ascenseur, seront créés 7 logements adaptés aux personnes à mobilité réduite (1xT1, 3xT2, 3xT3).

Il en résulte une modification dans le coût des travaux.

Le montant de l'opération se décompose de la manière suivante :

Acquisition foncière (1/2 rez de chaussée)	60 000 €HT
Maîtrise d'œuvre	66 150 €HT
Bureaux de contrôle, SPS, Etude géotechnique, diagnostics et frais	15 545€HT
Travaux	860 000 €HT
Frais d'annonces	3 305 €HT

Soit 945 000 €HT sans les frais d'acquisition et 1 005 000 €HT en incluant l'achat du foncier en rez de chaussée.

Le plan de financement serait modifié ainsi :

Plan de financement prévisionnel	ETAT		REGION		AUTOFINANCEMENT	
	montant plafond	subvention	montant plafond	subvention		
2020	55 000 €	27 000 €				
2021	80 000 €	40 000 €	945 000 €	330 750 €		
2022	870 000 €	304 500 €				
	1 005 000 €		945 000,00 €		1 005 000,00 €	
Opération	1 005 000,00 €	37%	371 500 €	35%	330 750 €	30% 302 750,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver la demande auprès de l'Etat au titre de l'année 2022 pour les travaux de réhabilitation de la maison Molié
Montant demandé 304 500 € soit 35% de 1 005 000 €
- D'approuver la demande auprès de la Région en tant « qu'équipement structurant d'un bourg centre » pour les travaux de réhabilitation de la maison Molié
Montant demandé 330 750 € soit 35% de 945 000 €
- Autorise M Le Maire à signer toutes pièces afférentes

REMPACEMENT CANDELABRE ACCIDENTE

(100-2021)

Monsieur le Maire rappelle que le candélabre référencé A09.015 dur le SIG du SDE65, avait été accidenté le 11 octobre 2021. Le montant des travaux s'élève à 1259,38 € TTC. En l'absence de tiers identifié, 50% du montant TTC du coût est pris en charge par le SDE 65 et les 50% restants sont à la charge de la commune (629,69 € TTC). Il est nécessaire de réaliser la réparation de cet appareil.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à accepter le devis du SDE 65.
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes.

AMENAGEMENTS ABORDS EGLISE, PLACE DU FOIRAIL

(101-2021)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 09 septembre 2021, concernant la consultation de maîtres d'œuvre pour l'aménagement des abords de l'église Notre Dame, de la partie amont de la Place du Foirail et de la croix de la route de Lançon. La dite consultation a été réalisée et deux prestataires ont répondu sur trois qui avaient été consultés.

La commission communale d'appel d'offre réunie le 17 décembre à 8h00, propose de retenir SMTB pour un montant s'élevant à 8900 € HT. Cette société est en effet moins-disante et présente toutes les garanties requises pour effectuer la mission attendue.

Après avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De confier le marché de prestation à SMTB
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous document

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE ?**(102-2021)**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal l'obligation de modifier la prévision budgétaire 2021, pour permettre le règlement de dépenses non prévues sur le budget de fonctionnement de la commune. L'équilibre global du dit budget n'est pas modifié.

DECISIONS MODIFICATIVES		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 67 Charges Exceptionnelles • 678 Autres charges exceptionnelles	+ 1600	
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante • 657364 A caractère industriel et commercial	- 1600	

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- Accepte les modifications budgétaires présentées ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions

IMMOBILISATIONS– Fixation des durées d'amortissements**BUDGET COMMUNE****(103-2021)**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les travaux d'ajustement des inventaires réalisés avec le trésor public et les évolutions des instructions budgétaires et comptables demandent une révision et une adaptation des modalités d'amortissement pour le budget de l'eau.

Les instructions budgétaires précisent les obligations en matière d'amortissement et permettent aux collectivités d'en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation.

Le seuil unitaire pour les biens de faible valeur est fixé à 500€ TTC. Les biens dont la valeur est inférieure à 500€ TTC s'amortissent en 1 an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les durées d'amortissements proposées selon les tableaux ci-dessous :

BUDGET COMMUNE		
Compte	Bien amorti	Durée d'amortissement
2041511	Participation tracteur lindner pole technique CCAL	10 ans
2041511	Part invest CCAL petit matériel	10 ans
204171	Fonds libres enfouissement elec rte lançon dipoles 286-288 Bouchede	5 ans

204171	Fonds libres réseau parcelles B329+B437 rue Artisans	5 ans
204171	Fonds libres mise en souterrain telecom Rte lançon	5 ans
204171	Fonds libres sinistre 2018 Rte Laçon	15 ans
204172	Fonds libres EP 2017 bie Menou et rue des Jardins	15 ans
204172	Alimentation BTA lotissements	15 ans

IMMOBILISATIONS– Fixation des durées d’amortissements

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

(104-2021)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les travaux d’ajustement des inventaires réalisés avec le trésor public et les évolutions des instructions budgétaires et comptables demandent une révision et une adaptation des modalités d’amortissement pour le budget de l’eau.

Les instructions budgétaires précisent les obligations en matière d’amortissement et permettent aux collectivités d’en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d’immobilisation.

Le seuil unitaire pour les biens de faible valeur est fixé à 500€ TTC. Les biens dont la valeur est inférieure à 500€ TTC s’amortissent en 1 an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide d’adopter les durées d’amortissements proposées selon les tableaux ci-dessous :

BUDGET ANNEXE EAU		
Compte	Bien amorti	Durée d’amortissement
208	Réseau assainissement	60 ans
2158	Réseau assainissement	60 ans
2158	Réseau eau	30 ans
21758	Réseau eau	30 ans
2158	Branchement eau assainissement	10 ans
2158	Moteur Siemens Step	1 ans
213	Pose grille caniveaux Garian	30 ans
2158	Mélangeur submersible Amamix	5 ans
2158	Mélangeur station d’épuration	30 ans
2158	Compensateur Axial	10 ans
2158	Travaux voirie 2020 Grand rue eau potable	5 ans

L’ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 10 h 20

Philippe CARRERE

Maire d’Arreau